

Guerre et santé publique : des interactions multiples

On le sait évidemment depuis longtemps : guerres et santé, individuelle ou collective, ne font pas bon ménage. Leurs interactions sont complexes, et parfois paradoxales. Les lignes qui suivent abordent brièvement quelques aspects de ces relations, à la lumière de plusieurs publications récentes.

Au-delà des chiffres imprécis ou contradictoires

Les effets apparemment les mieux documentés et les plus immédiatement quantifiables d'un conflit armé d'importance, concernent souvent le nombre des morts, des blessés et des infirmités résiduelles, et l'importance des destructions physiques dans les territoires concernés. Ces estimations restent pourtant, malgré les apparences, imprécises et parfois contradictoires, comme le montre l'exemple irakien : après 18 mois de guerre, en 2004, on estimait que le conflit avait entraîné quelque 100'000 morts, alors que les chiffres de 2006 (certes contestés par certains) se montaient à plus de 650'000 ! A l'évidence, les méthodes utilisées dans ces estimations sont peu fiables, et souffrent de nombreux biais et causes d'erreur.

Une analyse récente a montré par exemple que les chiffres résultant d'estimations « passives » en phase de guerre active (rapports et descriptions de témoins ou de media notamment) sous-évaluent certainement la réalité. L'étude en question a recouru à une estimation de la mortalité causée par des guerres dans 13 pays entre 1955 et 2002, se basant sur des enquêtes post-conflits auprès de fratries de victimes. Les nombreuses données ainsi recueillies ont permis d'évaluer le nombre de victimes dues aux conflits retenus dans l'étude, à 378'000 morts/an (entre 1985 et 1992), soit un nombre 3 fois plus élevé que celui obtenu par des observations « passives ». De plus, ces auteurs soulignent que leurs enquêtes n'indiquent pas, à la différence de certaines autres affirmations, une diminution du nombre de victimes, dans les conflits les plus récents, dont l'ultra-technicité viserait prétendument à « épargner » les populations civiles.

Les limites de l'aide sanitaire

Un autre paradoxe, dont la réalité a été bien établie, est lié au fait que, dans certains conflits, de vastes interventions de secours apportent une aide sanitaire à relativement court terme, mais de durée limitée, aux populations en difficulté. Lorsque ces aides spécifiques sont efficaces, certains chiffres classiques décrivant l'état de santé des collectivités (mortalité maternelle ou infantile, interventions hospitalières, matériel à disposition, etc.) peuvent n'être que peu affectés par les conflits. La réalité des difficultés sanitaires apparaîtra naturellement avec retard, après réduction ou interruption des aides initiales.

Effets à long-terme des guerres sur les combattants...

Mais les effets des guerres sur la santé des individus et des populations ne se limitent assurément pas à leurs conséquences à court terme. Des enquêtes rétrospectives ont montré de nombreux types de pathologies chez les combattants impliqués dans des guerres à travers plus de 100 ans d'histoire, allant de la guerre des Boers à la guerre du Golfe de 1990. Ces altérations, physiques et/ou psychiques, généralement complexes et échappant souvent aux définitions classiques et aux catégories de pathologies connues, sont influencées par les connaissances médicales du temps, par les techniques de combat et le contexte socio-culturel.

...Et sur les populations civiles -90% des victimes

Les populations civiles sont largement concernées aussi par de tels troubles, puisque plus de 90% des victimes de guerres modernes sont civiles. Ainsi, les effets résiduels sur la santé de la population, quelques années après la fin des conflits, ont été étudiés spécifiquement dans le cas du Salvador, qui a connu une guerre civile sanglante entre 1980 et 1992. Globalement, on a mis en évidence trois types de conséquences : des troubles psycho-sociaux, dont

- un niveau élevé de violence urbaine et de criminalité grave ;
- une dégradation des conditions environnementales et des services publics résultant notamment de migrations forcées à l'intérieur du pays ;
- une désorganisation des services de santé du pays, induite notamment par l'incohérence des interventions d'organismes internationaux d'aides sanitaires !

Il faut reconnaître néanmoins que les conclusions de telles enquêtes sur les conséquences sanitaires de conflits sont souvent fragiles, en particulier du fait que des éléments de comparaison avec la situation pré-confliktuelle manquent souvent.

De nombreux autres liens entre guerre et santé peuvent naturellement être évoqués, dont le rôle des organisations humanitaires. Et certains pensent aussi que des guerres, tout particulièrement celles ravageant des pays en développement, pourraient être limitées par des interventions sanitaires préventives. Un thème qui fera l'objet d'un prochain éditorial. ■

Jacques Diezi, président du GIPRI

Le projet Babylone : dans une impasse financière ?

En 2005 : Excellence du potentiel universitaire irakien

Dans une publication de 2005, intitulée 'Conjuguer la planète au futur' l'UNESCO mettait en évidence l'excellente qualité du système universitaire irakien considéré comme un des meilleurs de la région jusqu'à la première guerre du golfe. Malheureusement les guerres et l'embargo ont détruit le potentiel universitaire et scientifique du pays.

Le GIPRI, par différentes contributions, a commencé, dans les limites de ses possibilités et compétences, à apporter un soutien de l'extérieur aux universitaires irakiens :

- tentative de mise sur pied des conférences de Bagdad pour donner suite à la conférence internationale 'Guerre en Irak, crise internationale' tenue à Genève en 2003,
- publication d'un cahier sur le même sujet analysant les dimensions historiques, politiques et juridiques d'un conflit,
- mise sur pied d'un réseau international de soutien aux universitaires irakiens pour la paix et les recherches interdisciplinaires,

En 2007 : Organisation du SEGUI

Une étape importante du lancement du projet Babylone a été la mise sur pied du SEGUI, le Séminaire Genevois pour l'Université Irakienne, rendu possible grâce en particuliers à l'appui financier du Ministère des affaires étrangères français et de la Chancellerie du Canton de Genève. Le séminaire a permis à de nombreux universitaires européens d'entrer en contact avec leurs collègues irakiens présents. Ces rencontres largement boudées par les Suisses ont permis de constituer le pôle irakien pour le projet Babylone ainsi que de déterminer les partenaires européens du GIPRI.

En 2008 : Cours du GIPRI sur l'avenir de l'Irak

Afin de renforcer les liens entre les différents partenaires du projet, le cycle 2008 de cours du GIPRI sur la paix était centré sur le thème de l'avenir de l'Irak.

Le projet Babylone, fondé sur la conviction que le soutien aux universitaires irakiens est un moyen propice à la pacification de l'Irak et de la région, avait été élaboré en vue de permettre la compréhension des processus de construction, destruction puis reconstruction de l'université Irakienne, afin de favoriser la réinsertion des universitaires Irakiens dans les milieux académiques internationaux.

D'une part, l'étude des problématiques suivantes devait être mise en œuvre avec la collaboration de nos partenaires irakiens et européens :

- implication des choix de politique nationale dans le contexte académique et économique,
- impact des actions étrangères sur les structures universitaires et sur le développement scientifique,
- conséquences du démantèlement scientifique de l'Irak.

D'autre part, un programme de collaboration et de formation académique au service de la reconstruction, sous forme de séminaires ponctuels, de cours condensés, de e-learning, de stages et d'échanges était aussi planifié.

Des promesses sans moyens pour les financer

Il est malheureusement indéniable que la réalisation d'un tel projet nécessite des moyens financiers dont le GIPRI ne dispose pas. Les différents organismes contactés, tout en reconnaissant soit le caractère novateur, soit l'intérêt de l'étude proposée n'ont pas voulu, ou peut-être osé, s'engager suffisamment pour permettre de le concrétiser.

Il en est de même du FNS (Fonds National Suisse de la recherche scientifique) qui, par les rapports des experts consultés a mis en évidence l'importance du sujet et du projet, a apporté un ensemble de commentaires constructifs mais a, en particulier, regretté l'absence de spécialistes suisses des études orientales parmi nos partenaires (notons tout de même que ceux-ci ne se sont jamais intéressés à nos activités). Faute des moyens nécessaires, le projet Babylone est actuellement dans une sorte d'impasse mais n'a pas atteint un point de non retour, espérons le.

Nos partenaires irakiens, dont l'attente était très forte, eux aussi continuent d'espérer... ■

Gérard Antille

Identités et violence :

constructions, négociations, destructions

Colloque organisé par l'Université de Sherbrooke, Canada

En marge de la mondialisation, apparaissent çà et là des « zones grises », qui ne présentent ni intérêt économique ni enjeu stratégique et où des conflits perdurent. Au sein de ces « marchés de violence », les acteurs ont intérêt à ce que la « guerre civile » se poursuive.

Les marchés de violence offrent des ressources économiques et des ressources symboliques. Dans ces zones grises, marquées par un vide idéologique où les repères identitaires et les modes d'ascension sociale ont été engloutis, la violence devient un outil légitime de construction de sens. Le simple fait d'avoir le privilège de porter une arme instaure la distinction. La violence est un moyen d'accumuler du capital culturel et de se construire une identité.

Le phénomène n'est pas si nouveau. Il n'est sûrement pas inutile de revenir sur ces épisodes qui montrent une certaine constance, sinon une fatalité du genre humain. Mais il nous faut sans doute insister sur le caractère particulier de la société globale, qui nous oblige à nous positionner dans un camp ou dans un autre sur une base idéologique. Car les djihadistes, comme le souligne le Prix Nobel d'économie 1998, Amartya Sen, ne sont pas les seuls à opposer le Nous au Eux. La raison occidentale, particulièrement lorsqu'elle s'incarne dans le paradigme du choc des civilisations, est un frein au dialogue entre cultures.

Gabriel Galice, vice président du GIPRI y donnera une conférence intitulée « Marchés de violences et constructions des propriétés collectives » ■

Faut-il supprimer le droit de se retirer du Traité de non-prolifération?

La dénonciation unilatérale du Traité de Non Prolifération (TNP) par la Corée du Nord a montré le potentiel destructif de la clause de retrait du traité. La réaction des parties qui condamnaient ce retrait, s'est montrée inefficace. L'article du Dr. Jozef Goldblat décrit les enjeux et les difficultés d'une suppression du droit de retrait d'un traité international.

Aspects juridiques

Rien ne saurait empêcher un Etat partie au TNP de se retirer de ce traité, mais le retrait est juridiquement justifié uniquement si « des événements extraordinaires mettant en cause les intérêts suprêmes » de cet Etat ont eu lieu. Cependant, les raisons avancées par la Corée du Nord n'étaient ni convaincantes, ni en rapport avec l'objet du TNP. En se retirant du TNP, la Corée s'est référée aux manœuvres militaires des États-Unis et de la Corée du Sud qu'elle considérait comme une menace à sa sécurité – alors que ces manœuvres n'avaient rien de nouveau ni d'exceptionnel. Dans une déclaration conjointe, les pays dépositaires du TNP (Russie, États-Unis et Royaume-Uni) ont mis en doute les motivations de la Corée du Nord, mais ne prirent pas d'autres initiatives.

Les composants essentiels de la clause de retrait ont été approuvés en 1963 au cours des négociations sur le Traité d'Arrêt Partiel ses Essais (nucléaires). Depuis, des changements ont été apportés. La partie qui se retire d'un traité multilatéral de la maîtrise des armements doit expliquer son retrait en fournissant une liste de raisons. Le délai requis pour que le retrait prenne effet s'est accru. Parmi les institutions qui doivent recevoir notification du retrait se trouvent maintenant non seulement les gouvernements des autres parties au traité mais aussi le Conseil de Sécurité des Nations Unies. En dépit des améliorations citées, il reste possible, sans enfreindre la légalité, de renoncer aux engagements contractés par les accords.

Actions des Nations Unies et de l'AIEA

Faire du Conseil de Sécurité des Nations Unies un destinataire de la notification de retrait paraît avoir une valeur dissuasive, mais le Conseil n'a pas la compétence de porter un jugement formel sur la validité des motifs. Il pourrait en cas de « menace à la paix » proposer des mesures de représailles sous forme de sanctions, ou recommander à l'Assemblée Générale des Nations Unies la suspension des droits et privilèges réservés aux membres des Nations Unies, voire même l'expulsion des Nations Unies. Pourtant, le Conseil de Sécurité sera sans pouvoir si l'un de ses membres permanents exerce son droit de veto ; et par ailleurs, les décisions de l'Assemblée Générale ne sont pas contraignantes.

Puisque l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) est qualifiée pour appliquer des sanctions dans des cas concernant le non-respect des garanties nucléaires, des mesures prises simultanément par l'AIEA et les Nations Unies pourraient avoir un certain effet dissuasif.

Recommandations.

Pour renforcer le principe de « *pacta sunt servanda* » (les traités doivent être respectés), il faudrait abolir toute clause de retrait. Une telle démarche, qui semble avoir la faveur du directeur général de l'AIEA, serait bénéfique pour tous les traités, en particulier le TNP.

Si cependant le droit de retrait perdure, des efforts devront être entrepris pour le restreindre et le rendre dissuasif. L'annonce du retrait devrait se faire au moins une année à l'avance, ainsi qu'il est stipulé par la Convention de Vienne sur le droit de traités, pour permettre aux Etats parties à l'accord de dissuader les Etats concernés, de rechercher des compromis et d'évaluer les conséquences du retrait. Les raisons du retrait devraient être soumises à une conférence des parties réunie en urgence. Avant toute décision, la conférence aurait pour tâche d'organiser des consultations interétatiques, de prendre en compte les soucis sécuritaires de la partie qui a l'intention de se retirer et ainsi de maintenir l'intégrité du traité.

Conclusions

L'annulation du droit de retrait a été proposée en accord avec le principe universellement accepté de *pacta sunt servanda*. Cette proposition a été ignorée malgré les risques d'abus de recours au droit de retrait. Si un amendement aussi radical se montrait irréalisable, les parties devraient adopter une interprétation commune de la procédure de retrait, tout en laissant le texte original inchangé. Selon la nouvelle procédure, la tâche d'évaluer la justification du retrait serait donnée à une conférence des parties, qui adopterait sa décision par vote majoritaire.

Les sanctions devraient être prises par l'AIEA. Elles pourraient concerner, tout d'abord, les fournitures de matériel et d'équipement nucléaires et imposer la restitution de ceux mis à disposition auparavant. L'engagement du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans la procédure de retrait devrait se limiter aux cas de menaces à la paix et la sécurité internationale, comme il est dit dans la Charte.

Les mesures envisagées dans cet article peuvent paraître insuffisantes pour prévenir un nouveau retrait, mais elles pourraient au moins restreindre le recours aux retraits. ■

Jozef Goldblat

Pour consolider les efforts en vue du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, les gouvernements australien et japonais ont organisé une commission internationale présidée par les anciens ministres des affaires étrangères d'Australie et du Japon. Jozef Goldblat, Vice-Président du GIPRI a été invité à contribuer au rapport de la Commission.

Le pacifisme suisse : un essai de synthèse

1^{ère} partie : avant la Première Guerre Mondiale

Définition du pacifisme

Bien que le terme de pacifisme existe depuis 1845, il n'a été adopté officiellement qu'au cours du Xe Congrès universel de la paix de Glasgow en 1901 et admis par l'Académie Française en 1930. Le pacifisme est défini comme: « la théorie de ceux qui croient à l'avènement de la paix universelle ».

Son cheminement a été long puisque pendant des siècles la guerre était considérée comme inéluctable. Elle se veut plus humaine et chrétienne au Moyen Age à travers l'institution de la « trêve de Dieu ». Source de réflexions des théologiens, philosophes et juristes, la guerre doit à Erasme de Rotterdam la première grande critique sur ses causes et ses remèdes. Seule une paix durable et chrétienne est source de prospérité et de bienfaits.

Rousseau rédige, en mars 1761 *L'Extrait du Projet de paix perpétuelle de l'Abbé de Saint-Pierre*. Son *Jugement sur L'Essai*, paru en 1782 relève qu'aucun souverain n'applique les idées de l'Abbé. Toutefois ce Projet inspirera Emmanuel Kant qui mettra en relief que seule la République ou la démocratie sont les conditions qui garantissent une paix perpétuelle. Grâce à Kant le pacifisme politique et juridique commence à se répandre sur le continent européen sans pourtant encore susciter de création de sociétés de la paix. Celles-ci sont marquées par la religion et se développent d'abord sous l'influence de William Penn et des Quakers aux Etats-Unis et en Angleterre.

En Suisse le pacifisme a une longue tradition. Avant 1914, nous pouvons déceler trois courants qui contribueront à forger les spécificités du pacifisme suisse du XXe siècle.

Le pacifisme philanthropique

Le premier est le pacifisme philanthropique et humanitaire représenté par le comte Jean-Jacques de Sellon et sa Société de la paix de Genève créée en 1830. Ses idées sont fondées sur l'inviolabilité de la vie humaine et la suppression de la peine de mort. Il établit un lien entre la paix, l'éducation du citoyen et les droits humains fondamentaux. Ce pacifisme ne remettra pas en cause la défense nationale du pays.

Institutionnalisation du pacifisme

Le second courant est issu du Congrès de la Ligue internationale de la paix et de la liberté, réuni à Genève en septembre 1867. Il oriente le pacifisme vers la politique et le droit, en particulier, vers *Les Etats-Unis d'Europe*, organe de la Ligue. Elle tentera de se rapprocher sans succès de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) qui lui proposera en 1874, de se dissoudre afin d'intégrer ses membres dans les sections de l'Internationale. Quant à la tendance anarchiste du pacifisme suisse elle se retrouve dans la Fédération jurassienne (1871-1880) qui envisage l'avènement de la paix universelle à travers la révolution.

Plus modérée, la Ligue prône l'établissement de la démocratie comme garante de la paix, de la justice et de la

liberté. La branche suisse de la Ligue est composée par une élite de professeurs, avocats, journalistes, francs-maçons (Carl Vogt, Angelo Umiltà, Elie Ducommun, Pierre Jolissaint), mais aussi par des futurs conseillers fédéraux (Louis Ruchonnet, Robert Comtesse). Ce seront ces hommes qui vont institutionnaliser le pacifisme à travers la création, en 1891, du Bureau international permanent de la paix (Prix Nobel de la paix en 1910) dont le secrétaire honoraire sera Elie Ducommun, et en 1892, de l'Union interparlementaire, qui sera confiée à Albert Gobat. Ces deux pionniers du mouvement de la paix obtiendront le Prix Nobel de la paix en 1902. L'orientation patriotique de ce pacifisme ne remettra pas en question la défense nationale et son système de milices censées garantir la paix, l'indépendance et la sécurité de la nation.

La Société suisse de la paix est fondée à Olten en 1895 et les branches locales vont se développer surtout en Romandie et dans des cantons protestants. En 1905 le mouvement ouvrier crée une Ligue antimilitariste réprouvée par la Société suisse de la paix.



Elie Ducommun



Albert Gobat

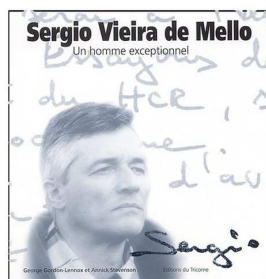
Elie Ducommun secrétaire honoraire du Bureau international permanent de la paix créé en 1891 et Albert Gobat qui dirigea l'Union interparlementaire créée en 1892, sont deux pionniers suisses du mouvement de la paix. Ils obtiendront le Prix Nobel de la paix en 1902.

Le pacifisme social ou chrétien

Le troisième courant de pacifisme historique est issu des débats d'un groupe de pasteurs et d'instituteurs des Franches Montagnes, qui sont à l'origine d'un pacifisme social ou pacifisme chrétien qui publie dès 1906, *L'Essor*. En Suisse alémanique, ce courant trouve en Leonhard Ragaz un ardent défenseur. Il fonde la même année le « Neue Wege ».

Avant la Première Guerre Mondiale, la Société suisse de la paix compte environ 5000 membres. Avec le décès de Ducommun (1906) et de Gobat (1914), prend fin l'« âge d'or du pacifisme suisse ».

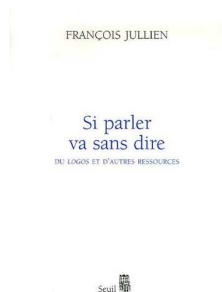
Verdiana Grossi



**Sergio Vieira de Mello -
Un homme exceptionnel,**
George Gordon-Lennox et
Annick Stevenson,
Editions du Tricorne,
Genève, 2004,

Sergio, le passionné de philosophie, a lui-même défini ce combat, au sein des institutions humanitaires et de recherche de la paix, dans la leçon inaugurale qu'il a donnée au cours d'été du GIPRI (Institut international de recherches pour la paix à Genève) en 1991 :

"En fixant à l'humanité le but intermédiaire d'un contrat pacifique incarné par les institutions internationales, Kant ne perd de vue ni la perfection vers laquelle peut et doit tendre la liberté des hommes, ni surtout le revers de cette médaille qu'est la pulsion de déraison qui envenime, avec une persistance fascinante, les rapports entre les Etats. Rien donc ne permet de croire que la dégradation de l'humanité est inévitable...C'est de cette responsabilité collective que nous parlait Kant en nous rappelant que nous devons agir comme si la chose qui peut-être n'est pas, était. C'était sa façon de combattre l'insolence et d'affirmer la grandeur de l'histoire, oeuvre humaine, théâtre et tribunal de l'humanité. Plus que jamais, en regardant autour de nous, une évidence nous interpelle: l'avenir est à inventer. S'éloigner de ce grand dessein équivaldrait à abdiquer notre raison d'être qui est d'être raison." ■



**Si parler va sans dire :
Du logos et d'autres
ressources**
de [François Jullien](#)
Editions du Seuil, 2006

Les Chinois constituent quelque 20% de l'humanité, autrement dit, un être humain sur cinq est chinois. Leur étrangeté, autant que leur nombre, mérite mieux que le dédain ou l'inquiétude. Elles appellent la compréhension. François Julien est l'un des esprits les plus qualifiés pour nous introduire dans ce mode, ce monde de pensée. Professeur à l'université Paris 7 - Denis Diderot, membre de l'Institut universitaire de France, l'auteur du livre *Si parler va sans dire – Du logos et d'autres ressources* (Seuil, Paris, 2006) est un expert reconnu de la pensée chinoise. Il fait autorité dans le monde francophone et au-delà ; ses ouvrages sont traduits en une vingtaine de pays.

Le livre, premier d'une trilogie annoncée, est difficile, il mérite l'effort de le comprendre pour qui ne cède pas à la tentation de la restauration rapide appliquée à la pensée. François Jullien écrit une langue qui s'efforce de rendre compte de l'objet de l'étude, un objet fluide, fuyant, intangible, impalpable. Le titre donne le ton, et la justification aussi : « *Or, si c'est la parole qui devient elle-même le sujet de ce « va » ; qui, portée par son seul essor,*

se dispense du pointage insistant de ce « dire » ? Je propose d'en suivre ici l'hypothèse en ouvrant une séparation tranchée entre les deux, « dire » et « parler » : c'est-à-dire en dissociant la parole de ce à quoi elle est habituellement attelée, comme « objet » ». Jullien indique la portée de son travail : « Cet essai a par suite un triple enjeu : politique, puisque c'est le logos aristotélicien qui s'est mondialisé, en portant l'ambition de la science, et même a été le vecteur de la mondialisation... poétique ... philosophique enfin... ».

L'auteur fait dialoguer la Grèce et la Chine, plus précisément le Tao et le Logos, systématisé, emblématisé par Aristote. Même si, en Grèce même, Héraclite déroge au principe aristotélicien de non-contradiction : « *A la disjonction parménidienne, dont Aristote a tiré le principe de non-contradiction, s'oppose ainsi ce que j'appellerai la compréhension héraclitienne : comprendre, c'est littéralement « prendre avec » (...), à l'inverse de séparer et d'exclure* ». Pour nous sensibiliser à des « ressources de la paroles perdues, dédaignées ou laissées en friches », Jullien relève en effet la diversité des courants philosophiques chinois et note des parentés de certains d'entre eux avec les Sophistes. Annexée à la science, la sagesse classique héritière des Grecs, découplée d'avec le « vivre », « *a engagé l'avenir de la seule pensée européenne* ».

Pour fournir un aperçu simplifié, choisissons quelques aspérités de ce travail sur le lisse, quelques pépites dans le cours de l'eau qui, comme le dire, va. Le logos est ordre du discours, discours de l'ordre. Ce n'est plus l'homme c'est le mot qui se met à signifier. Le sens premier sera refoulé dans la poésie, l'art, face à la parole technique. Avec le sens, c'est la causalité qui est en cause. Les mohistes chinois distinguent, eux, entre grande et petite cause. F.Jullien oppose la « *processivité*, « caractère en cours de ce renouvellement continu que ne conduit aucune finalité » (p.62), à la *progressivité*. Zhuangui distingue trois modalités du parler : les paroles « logées » ou transposées sont des paroles figurées visant la crédibilité, les paroles « de poids » sont les paroles d'autorité émises par les Anciens sans mériter pour autant une confiance aveugle, les « paroles au gré », du nom de ce vase qui s'incline quand il est plein et se redresse quand il est vide. F.Jullien s'attache à se dire au gré, dans l'extrême, à ce *babel* éloquent muet des amants, à l'opposé du discours savant. Il distingue aussi la *connivence* de la *connaissance* comme deux registres de la parole et de la pensée, comme l'adret éclairé et l'ubac ombragé de la montagne.

Le chapitre XII « Dire à peine, dire sans dire, dire à côté » exprime plus facilement que d'autres pages le propos de l'auteur. La peinture chinoise nous enseigne plus qu'un discours, savant ou babil, sur leur façon de voir. En témoignent les représentations du temple et du nuage. Invité à peindre un temple, le peintre occidental représente un édifice, « un lieu circonscrit et borné » (p.164), le peintre chinois au « pinceau de biais » décrit un paysage avec, au creux d'un vallon, allusif, un moine « sciant du bois » ou « portant de l'eau ». De même, le poète « peint les nuages pour évoquer la lune ».

Gardons-nous des généralisations : tous les Chinois ne sont pas des Lettrés, pas plus que les Occidentaux tous férus d'Aristote. Pour autant, le monde des images, des pensées, des discours, dans lequel vit l'homme, la femme ordinaire, en Suisse, en Chine, en Afrique, est mis en forme par des Lettrés, penseurs, artistes, qui reflètent, systématisent des cultures différentes, sinon des civilisations. ■ G. Galice

Géopolitique et paix. Planète en danger

Tel est le titre du Cycle 2009 de formation permanente de l'université de Genève sur la géopolitique et la paix. Il a commencé le 26 février et s'adresse à un auditoire composite, constitué de citoyens informés, de militants motivés et d'universitaire désirant compléter leurs acquis.

Le sous-titre est "Géostratégie des ressources comme enjeux de paix". Les ressources y sont abordées sous l'angle des matières premières, de l'énergie, du génie génétique et des transnationales, des ressources financières et de la crise boursière les affectant, l'option croissance ou progrès, la crise environnementale systémique résultant du tout.

PROGRAMME

02.04 2009: Crise pétrolière, par Nicolas SARKIS, directeur du Centre arabe d'études pétrolières, Paris

16.04.2009 **Les enjeux de la libéralisation des marchés de l'énergie** par Jacques PERCEBOIS, Professeur à l'Université de Montpellier I, Directeur du CREDEN (Centre de Recherche en Economie et Droit de l'Energie) et du Laboratoire de Science Economique de Richter (LASER), Montpellier

23.04.2009 **Crise économique et biocarburants** par François HOUTART, prêtre et sociologue. Professeur émérite de l'université de Louvain-la-Neuve. Fondateur et président du Centre Tricontinental (CETRI), Fondateur de la revue Alternatives Sud

30.04.2009 **Les changements climatiques comme enjeux de conflits potentiels et d'urgences planétaires** par Martin BENISTON, professeur, Institut F.A. Forel, Genève

07.05.2009 **Croissance économique ou développement humain ?** par Gabriel GALICE, directeur de la Fondation GIPRI, Genève

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les jeudi 2, 16, et 23 avril et 7 mai 2009, 18h30 – 20h15
Université de Genève - UNI MAIL - Salle MR 070
(sauf 2 et 23 avril : salle MR 280)
Bd du Pont d'Arve, 40 – 1205 Genève
Tram 15 et 17 arrêt Uni-Mail

Inscription préalable obligatoire à envoyer une semaine avant la date choisie au Service formation continue, à l'aide du formulaire spécial www.unige.ch/formcont/planeteendanger
Fax 022 379 78 30, Mail : info@unige.ch
Finance d'inscription : 35 Sfr. par conférence

**Cours d'été 2009 du GIPRI.
du 17 au 28 août**

Quelle paix pour quel ordre du monde ?

Détails dans la prochaine lettre

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES POUR LA PAIX A GENEVE (GIPRI)

Présidente du comité d'honneur : J. Berenstein-Wavre
Bureau de la Fondation : J. Diezi (prés.), G. Galice (vice-prés.), J. Goldblat (vice-prés.), M. Kohen (secr.), G. Harigel (trésorier), F. Bieri-Hirlemann (chargée de publications)

Collaborateurs : Y. Jänchen (cheffe de projet), F. Lghazaoui (traducteur).

La Voie Creuse 16, CH, 1202 Genève SUISSE
Tél: + 41 22 919 79 42
Site internet : www.gipri.ch

Pour recevoir directement une copie de cette lettre, il vous suffit d'en faire la demande à y.jaenchen@gipri.ch

Les opinions exprimées dans cette lettre n'engagent que leurs auteurs.